



GUIDE POUR LES CLUBS SPORTIFS DE VENDÉE

COMMENT ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

SI LES FÉDÉRATIONS HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ ONT REÇU DÉLÉGATION POUR DÉVELOPPER ET ORGANISER LES PRATIQUES SPORTIVES POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP, L'ACCUEIL DE CE PUBLIC NE REPOSE PAS EXCLUSIVEMENT SUR CES STRUCTURES ET LES CLUBS VALIDES PEUVENT ÉGALEMENT LE FAIRE.

L'accueil des personnes en situation de handicap ne repose pas exclusivement sur les structures sport adapté et handisport. De nombreuses bonnes pratiques existent déjà dans les clubs valides. Pour autant, l'offre de pratique sportive pour les personnes en situation de handicap n'est pas suffisante. Certains clubs peuvent se trouver démunis pour accueillir une ou plusieurs personnes en situation de handicap,. C'est pourquoi nous avons créé ce guide afin d'aider les clubs à développer un projet d'accueil ou tout simplement intégrer une personne en situation de handicap dans un groupe.

Depuis 2005, le ministère en charge des sports a souhaité faire de l'accès au sport pour le plus grand nombre une priorité majeure. A ce titre, l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive mérite une attention particulière.

VOLONTÉ DES PARTENAIRES ENGAGÉS

- Améliorer l'accueil de personnes en situation de handicap dans la vie sportive des clubs
- Informer et sensibiliser les clubs valides à la problématique du handicap
- Accompagner efficacement la pratique sportive de personnes en situation de handicap
- Faire connaître et développer un réseau de ressources (partenaires, outils)

CHAQUE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DOIT POUVOIR PRATIQUER L'ACTIVITÉ DE SON CHOIX À PROXIMITÉ DE CHEZ LUI, EN BÉNÉFICIAINT D'UN CADRE SÉCURISÉ, AVEC LES ADAPTATIONS REQUISES.

SOMMAIRE

LES ÉTAPES DU PROJET	4
LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP	5
LES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES	5
♦ Généralités	6
♦ Le handicap moteur	8
♦ La déficience visuel	9
♦ La déficience auditive	10
♦ Le handicap psychique	11
♦ Le handicap mental	12
LES RECOMMANDATIONS	13
LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE CES PUBLICS	14
LES DIFFÉRENTS PROJETS D'ACCUEIL DANS LE CLUB ?	15
L'ACCESSIBILITÉ AUX SITES DE PRATIQUE	19
SE FAIRE CONNAITRE	20
RÈGLEMENTATION DE L'ENCADREMENT	21
LES FORMATIONS	22
L'AFFILIATION DU CLUB	23
LA LICENCE	24
LES AIDES FINANCIÈRES	25
POUR ALLER PLUS LOIN	27

LES ÉTAPES DU PROJET

COMMENT PASSER D'UNE IDÉE À SA CONCRÉTISATION ?

ORIGINE DU PROJET ?

- Demande de personnes en situation de handicap (ou famille, institution)
- Un membre du club est sensibilisé
- Incitation des pouvoirs publics

QUELLES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES EN FONCTION DU HANDICAP ?

page 5 à 12



Handicap physique
et sensoriel



Handicap mental
et psychique

OÙ RENCONTRER CES PUBLICS ?

page 14

COMMENT INTÉGRER MON PROJET DANS LA VIE DU CLUB ?

page 15

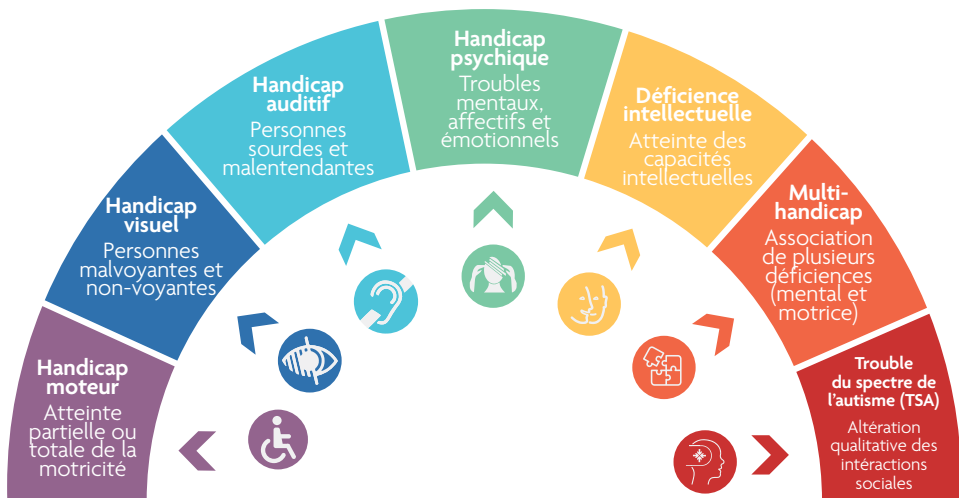
SUIS-JE PRÊT POUR ACCUEILLIR ?

- Mon installation est-elle accessible ? *page 19*
- Mes intervenants sont-ils formés ? *page 22*
- Pourquoi s'affilier, se licencier ? *page 23 et 24*

QUELS FINANCEMENTS POUR MON PROJET

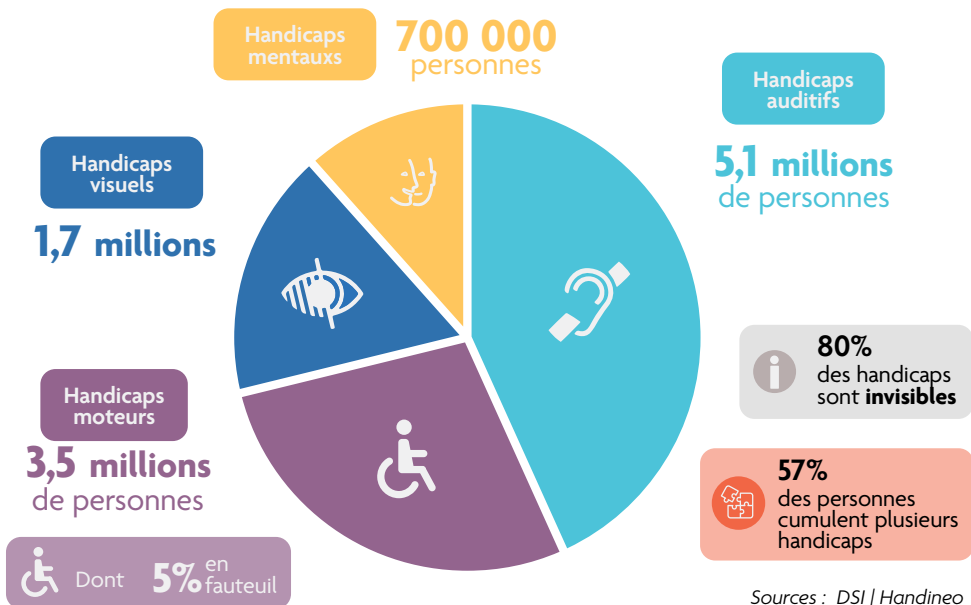
page 25 et 26

LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP ?



Sources : CPSF - Le guide des parasports

EN FRANCE, 12 MILLIONS DE PERSONNES SONT EN SITUATION DE HANDICAP, SOIT 18% DE LA POPULATION FRANÇAISE.



Sources : DSI | Handineo

GÉNÉRALITÉS

QUELLES ACTIVITÉS ?

Beaucoup d'activités sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. Pour savoir si votre discipline est accessible à une personne en fonction de son handicap :

- échangez avec elle pour voir comment vous pouvez adapter l'activité
- rapprochez vous d'autres structures qui accueillent des personnes en situation de handicap dans votre discipline ou auprès du handisport ou du sport adapté (*voir p.7 : Qui peut vous aider ?*)
- faites preuve d'écoute et de créativité

QUI ACCUEILLIR ?

Dois-je accueillir toutes personnes en situation de handicap dans mon club; ou quel type de handicap vais-je accueillir ? Idéalement oui, mais vous devez prendre en compte différents paramètres pour accueillir au mieux la ou les personnes :

- la compétence de l'éducateur ou sa sensibilité
- l'accessibilité de votre activité à la personne en fonction de son handicap (attention aux idées reçues : *voir recommandations p.13*)
- l'accessibilité de votre structure : *voir p.19*

SUR QUELLE PRATIQUE ?

Vous pouvez proposer une activité de loisir ou de compétition en fonction du souhait de la personne.

Pour proposer des activités de compétition : *voir p.23 et 24*

QUI PEUT VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET ?

- Les 2 fédérations sportives spécialisées :
ont reçu délégation du ministère chargé des Sports pour organiser et développer la pratique des activités physiques et sportives pour les publics en situation de handicap.

Fédération handisport :
handicap physique et sensoriel



02.51.44.27.27
06.51.17.85.49

www.cdhendee.fr



Fédération sport adapté :
handicap mental et psychique



02.51.44.27.55
06.85.88.63.85

www.sportadaptevendee.com



- Un club ou un comité départemental de votre discipline en Vendée ou en France qui accueillent des personnes en situation de handicap.
Trouvez-les sur handiguide : www.handiguide.sports.gouv.fr
- Le Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport : un référent sport handicap existe dans chaque département, il peut vous informer sur les aides et les contacts utiles.

Les pages suivantes vous permettront d'avoir des informations générales concernant les différents handicaps et des conseils en tant qu'éducateur ou dirigeant.

LE HANDICAP MOTEUR



DÉFINITION

Atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs, exemples : paraplégie, hémip légie, amputé...

Certaines personnes se déplacent avec un matériel spécifique : fauteuil roulant, manuel ou électrique, canne. Dans le cas des personnes amputées, elles peuvent utiliser des prothèses.

LES DIFFICULTÉS POSSIBLES

- **Pour se déplacer :**
 - Marcher
 - Rester debout
 - Courir
 - Faire du vélo
 - Conduire
- **Pour manipuler :**
 - Porter des charges
 - Réaliser un travail de précision avec les membres supérieurs
 - Tenir un objet dans une main



LES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES

- **De manière générale :**
 - Demander les besoins de la personne, mais également les détails sur ses difficultés et les possibilités qui sont les siennes.
 - Donner une information fiable sur l'accessibilité des lieux de pratique.
- **Pour les personnes en fauteuil :**
 - Il est important de se baisser pour l'écouter ou lui parler et lui présenter les objets à portée du regard ou des mains.
 - Des adaptations matérielles et pédagogiques sont nécessaires afin d'éviter les chutes graves. L'adaptation du matériel passe souvent par des solutions bricolées.
 - La pratique en fauteuil de sport est essentielle (vérifier régulièrement l'état et le bon fonctionnement du matériel).
- **Pour les personnes amputées :**
 - Des contraintes liées aux prothèses peuvent apparaître lors de la pratique. Il est judicieux de demander conseil en se rapprochant des ligues ou comités handisport.

La sécurité est le socle de la mise en place pédagogique avec ce public : évitez les situations pouvant conduire à des chutes graves et aménager en prévention l'environnement.

LE HANDICAP VISUEL



DÉFINITION

La déficience visuelle désigne les troubles liés à la fonction visuelle, qui persistent après traitements : malvoyants ou personnes aveugles.

LES DIFFICULTÉS POSSIBLES

- Évaluer les distances
- Voir à plus de 4 mètres
- Percevoir les reliefs
- Visualiser les contours
- Visualiser les couleurs
- Voir les côtés (vision périphérique)

LES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES

1. Se présenter à la personne et la prévenir quand on la quitte
2. Échanger avec la personne pour connaître ses capacités et ses besoins
3. L'informer précisément sur les conditions d'accessibilité du lieu de pratique avant qu'elle arrive
4. Assurer la sécurité de la personne ; par exemple, éviter les obstacles et/ ou les autres pratiquants

► Pour l'aider à se repérer :

- Faire visiter les locaux en prenant son temps pour qu'il se déplace seul ensuite
- Faire toucher les objets et matériels
- Ranger le matériel et les objets toujours au même endroit

► Pour utiliser des objets :

- Décrire l'objet : forme, couleur, texture
- Lui faire toucher
- Lui mettre dans la main

► Pour l'aider à se déplacer en sécurité :

- Proposer de tenir votre coude ou votre épaule
- Utiliser des repères sensoriels : auditifs, visuels, kinesthésiques
- Utiliser les repères du cadran d'une montre pour repérer la personne

► Pour communiquer avec la personne :

- L'appeler par son prénom pour l'interpeler
- Utiliser des mots simples, pas d'images, de métaphores
- Lui parler face à elle
- Signaler quand vous sortez de la pièce

Sachez également que se déplacer seul pour une personne malvoyante ou non-voyante requiert beaucoup de concentration et peut être une cause de fatigue intense. La personne peut mettre plus de temps à effectuer une tâche : même s'il est tentant de faire à sa place, laissez lui faire les choses à son rythme !



C'est à l'occasion d'une discussion avec une autre personne déficiente visuelle que j'ai découvert que la pratique du vélo était possible pour une personne malvoyante. Après avoir démarré l'activité tandem avec une personne du club sur des sorties en binômes, j'ai rejoint les autres licenciés valides après quelques mois.

Gilles, malvoyant - licencié d'un club de cyclisme

LA DÉFICIENCE AUDITIVE



DÉFINITION

La déficience auditive correspond à la perte d'audition à partir de 20 décibels (malentendant) jusqu'à 120 décibels (sourde profond).

LES DIFFICULTÉS POSSIBLES

- Comprendre les consignes orales
- Rester dans un groupe (besoin de s'isoler si pas inclus dans le groupe)
- Se concentrer pendant longtemps (fatigue importante)
- Communiquer avec les autres
- Percevoir un bruit de danger

Les personnes peuvent compenser par :

- la langue des signes française (LSF)
- le langage parlé complété (LPC)
- la lecture labiale
- des prothèses auditives



! Attention, le port de prothèses peut être fatiguant dans des environnements très bruyants. Les appareils sont parfois interdits dans la réglementation sportive.

LES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES

- Demander les besoins de la personne : communication, repères dans l'espace ...
- Parler en face de la personne sans crier et proche d'elle (et pas à contre-jour)
- L'interpeler par des gestes pour attirer son attention
- Utiliser votre langage corporel (même geste)
- Utiliser des outils visuels : signalétique adaptée, photos, dessins
- Utiliser l'écrit : tableaux, feuille
- Chercher des endroits calmes et bien éclairés pour bien communiquer
- Ne pas oublier qu'une personne seule dans un groupe de valides peut ressentir de la frustration

Soyez vigilants aux réactions de ces personnes qui pourront exprimer un sentiment d'incompréhension par de la colère ou des sautes d'humeur. Demandez leur conseil pour trouver le meilleur moyen de communiquer.



DÉFINITION

Le handicap psychique est la limitation d'une personne à la vie sociale à cause de troubles psychiques graves et durables : dépression, angoisses, troubles bi-polaires, schizophrénie, ...

LES DIFFICULTÉS POSSIBLES

- S'adapter à un nouvel environnement
- Entrer en communication avec les autres
- Se sentir en sécurité
- Avoir confiance en soi
- Garder la motivation
- Avoir un comportement adapté à tout moment



LES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES

- Demander les besoins de la personne
- Se présenter à la personne et que le groupe se présente à elle
- Poser un cadre : consignes claires
- Limiter les imprévus
- Encourager et valoriser
- Éviter les remarques ou commentaires négatifs

Il est important de rester calme face aux comportements de la personne, d'éviter les réactions de peur et de bien observer ses comportements.



Pratiquer dans un club affilié au Sport Adapté est pour moi un moyen qui permet d'avoir des liens sociaux, ce qui d'une manière générale m'est difficile dans la mesure où je ne peux pas exprimer mes différences. Le club me permet de me sentir moi-même malgré ma maladie puisque je me sens sécurisé et compris, de pouvoir vivre plus "normalement" et de me libérer de mes angoisses.



Morgan, schizophrène - Tennisman depuis 3 ans

LE HANDICAP MENTAL



DÉFINITION

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision... Exemple : trisomie 21, troubles du spectre de l'autisme...

LES DIFFICULTÉS POSSIBLES

- Se situer dans l'espace et le temps
- Comprendre les consignes
- S'adapter rapidement à l'environnement

LES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES

- Demander les besoins de la personne

► Pour faciliter la compréhension :

- Mettre en place des pictogrammes
- Expliquer avec des phrases et des mots simples et brefs
- Faire une démonstration de l'action à réaliser
- Associer des gestes à la parole
- Donner la possibilité de choisir entre différents niveaux d'exécution
- Valoriser tout type de réussite (encouragements, comportement, activité...)
- Prévoir un encadrement renforcé pour faciliter une meilleure prise en charge

► Pour aider la personne à se repérer dans l'espace :

- Proposer une signalétique adaptée : couleurs, pictogrammes



Il s'agit surtout d'accompagner avec bienveillance la personne, de façon adaptée à ses besoins spécifiques, de simplifier les consignes et d'aider à la compréhension et au repérage.

FOCUS SUR LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME :

La personne doit toujours savoir :

- Ce qu'elle doit faire
- Combien de temps dure l'activité ou la tâche
- La façon dont elle doit procéder
- Ce qui se passe après

LES RECOMMANDATIONS

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, QUEL QUE SOIT LE HANDICAP, LES ADAPTATIONS D'ACCUEIL ET PÉDAGOGIQUES REPOSENT SUR LE BON SENS :

- Ces adaptations doivent en premier lieu permettre une pratique en toute sécurité
- Il semble important de questionner la personne en situation de handicap (ou son tuteur) pour construire ensemble les conditions d'une pratique adaptée
- L'objectif pour l'accueillant ou l'éducateur sera de chercher à aider sans assister (sans faire à la place), de créer les conditions de l'autonomie

Proposez votre aide, ne l'imposez jamais.
Accompagnez la personne sans faire à sa place.
Prenez votre temps, et laissez lui du temps.



La première fois qu'une personne handicapée moteur en fauteuil m'a téléphoné pour venir pratiquer du Kayak, je ne pensais pas qu'on était prêt, et puis on s'est adapté, les représentations de tous les membres du club ont évolué. On a trouvé des solutions souvent bricolées...

Aujourd'hui Louis (non voyant), totalement intégré, fait encore changer les représentations et les pratiques dans le club. Grâce à un talkie-walkie et son compas sonore il navigue seul dans son kayak de mer.



Hervé - Président d'un club de Canoë Kayak



Sensibilisée de façon personnelle au handicap mental, j'ai eu à coeur de sensibiliser à leur tour les membres du bureau du club. J'ai "profité" du fait que la plupart connaissait mon propre fils (autiste) pour leur instiller l'idée que le sport est bénéfique autant pour le public handicapé que pour le public valide. Il n'a pas été difficile de les convaincre.

La licence Judo ouvre la porte au monde des valides, la licence FFSA garantit une prise en compte du handicap et une adaptation du Judo au handicap mental.



Béatrice - Bénévole d'un club de Judo



LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE CES PUBLICS ?

LES STRUCTURES D'ACCUEIL :

	Type de structures	Principales structures
Enfants (-20 ans)	Établissements	IME (Institut Médico-Educatif), IEM (Institut d'Education Motrice), DITEP (Dispositif intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)
	Services	SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile)
Adultes (+20 ans)	Établissements	Foyers de vie, Foyers d'Hébergement, FAM (Foyer d'accueil Médicalisé), MAS (Maison d'Accueil Spécialisé), ESAT (Etablissement et service d'Aide par le Travail)
	Services	SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)



LA LISTE COMPLÈTE DES ÉTABLISSEMENTS

Retrouvez la liste complète des structures en Vendée sur le site internet Action Sociale :

[Cliquez ici pour y accéder](#)

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site : [Handidonnées Pays de la Loire](#)

LES DIFFÉRENTS PROJETS D'ACCUEIL DANS MON CLUB ?

POUR ACCUEILLIR UN PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP IL EXISTE 3 POSSIBILITÉS. UN CLUB PEUT PROPOSER 1, 2 OU 3 DE CES ORGANISATIONS :



1. J'ACCUEILLE UNE PERSONNE INDIVIDUELLEMENT EN FONCTION DE LA DEMANDE ET ELLE EST INTÉGRÉE DANS LES COURS EXISTANTS

IDENTIFICATION

Identifier les besoins et les capacités de la personne lors d'un temps d'échange (parcours de vie, objectifs, attentes, concertation avec l'entourage).

SENSIBILISATION

Sensibiliser les dirigeants et les adhérents du club à l'accueil de la personne en situation de handicap. Des formations existent et sont ouvertes aux éducateurs et dirigeants pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

ADAPTATION

Proposer un accueil adapté pour la personne : accessibilité de l'équipement sportif, adaptation de l'activité en fonction des capacités de la personne (séance plus spécifique, ou intégration dans un groupe valide).

AIDES POSSIBLES

Si l'intégration dans le club a été réussie, la personne peut bénéficier du coupon découverte (aide financière de 80€) à la première prise de licence dans un club ([voir aides financières page 25](#)).

Si le club souhaite acquérir du matériel sportif spécifique : un appel à projet régional existe ([voir aides financières page 25](#)).

Le club peut se faire accompagner (accompagnement pédagogique, conseil matériel, prêt de matériel) par les comités départementaux spécifiques (sport adapté pour le handicap mental et handisport pour le handicap physique et sensoriel).

COMMUNICATION

Communiquer sur la possibilité d'accueillir des personnes en situation de handicap via les outils existants (handiguide), structures de votre commune (CCAS, cabinet médical...).

Informez la Maison Sport Santé de votre secteur que le club est en capacité d'accueillir.

2. JE CRÉE UN COURS SPÉCIFIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

IDENTIFICATION

Identifier les besoins et les capacités des personnes en fonction du handicap choisi ou de l'activité choisi.

Identifier le projet d'activité et la finalité (loisirs, compétition, santé, bien-être ?)

Exemple 1 : souhait de créer une séance spécifique pour les personnes ayant un handicap mental : les besoins vont être d'ordre pédagogique

Exemple 2 : souhait de créer l'activité basket fauteuil : besoin matériel, accessibilité, communication.

Prendre le temps d'un échange avec les personnes et avec les professionnels des établissements spécialisés pour identifier les besoins et le projet.

SENSIBILISATION

Sensibiliser les dirigeants et les adhérents du club à l'accueil de la personne en situation de handicap. Faire valider le projet par les instances dirigeantes.

Des formations existent et sont ouvertes aux éducateurs et dirigeants pour l'accueil des personnes en situation de handicap (*voir p.22*).

ADAPTATION

Réfléchir au moment le plus propice pour proposer ce créneau (un créneau en journée ne permettra pas aux personnes de venir en dehors de leur structure d'accueil).

Proposer un accueil adapté pour la personne : Accessibilité de l'équipement sportif, adaptation de l'activité en fonction des capacités de la personne (séance plus spécifique, ou intégration dans un groupe valide).

AIDES POSSIBLES

Si l'intégration dans le club a été réussie, la personne peut bénéficier du coupon découverte (aide financière de 80€) à la première prise de licence dans un club (*voir aides financières page 25*).

Si le club souhaite acquérir du matériel sportif spécifique : un appel à projet régional existe (*voir aides financières page 25*).

Le club peut se faire accompagner (accompagnement pédagogique, conseil matériel, prêt de matériel) par les comités départementaux spécifiques (sport adapté pour le handicap mental et handisport pour le handicap physique et sensoriel).

COMMUNICATION

Communiquer sur la possibilité d'accueillir des personnes en situation de handicap via les outils existants (handiguide), structures de votre commune (CCAS, cabinet médical...)

3. JE CRÉE UNE SÉANCE POUR UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE MÉDICO-SOCIAL POUR PROPOSER UNE SÉANCE SPÉCIFIQUE POUR CET ÉTABLISSEMENT.

IDENTIFICATION

Identifier les ESMS autour du club, le public accueilli (enfants, adultes) et la typologie de handicap pour proposer un partenariat.

SENSIBILISATION

Sensibiliser les dirigeants et les adhérents du club à l'accueil de public. L'accueil peut se faire sur des créneaux tout public ou sur des créneaux spécifiques avec le soutien des professionnels de l'ESMS. Les ESMS sont force de proposition pour sensibiliser le collectif.

ADAPTATION

Réfléchir aux adaptations nécessaires avec les professionnels de l'ESMS : matériels spécifiques, procédures, adaptations pédagogiques.

AIDES POSSIBLES

Accéder au programme [ESMS & CLUBS](#) pour bénéficier d'un accompagnement par le CPSF sur l'identification de l'ESMS, la conduite du projet, le budget.

COMMUNICATION

Communiquer sur la possibilité d'accueillir des personnes en situation de handicap via les outils existants (handiguide).

Communiquer via la presse sur les actions mises en place dans le cadre de ce partenariat.

L'ACCESSIBILITÉ AUX SITES DE PRATIQUE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que les dispositions architecturales des établissements recevant du public doivent être accessibles à tous, quel que soit le type de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

QU'EST-CE QU'UN ÉQUIPEMENT ACCESSIBLE ?

Un équipement sportif est considéré comme accessible s'il permet aux personnes en situation de handicap de circuler en continu, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer (signalétique), de communiquer et de bénéficier de l'ensemble des prestations disponibles.



QU'EN EST-IL DE L'ACCESSIBILITÉ EXTÉRIURE ?

Au-delà des bâtiments, l'accès aux lieux de pratique (plages, piscines, berges de rivière) peut nécessiter du matériel collectif adapté : potence de transfert, tiralo, joëlette...



L'ACCESSIBILITÉ N'EST PAS CONFORME, QUE FAIRE ?

Il est toutefois possible de commencer à accueillir du public en situation de handicap en imaginant des solutions transitoires. Il convient également de se renseigner auprès de la mairie et du maître d'ouvrage pour déclencher une mise en accessibilité.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
ddtm.accessibilite@vendee.gouv.fr

SE FAIRE CONNAITRE

 **HandiGuide**
des sports

HANDIGUIDE DES SPORTS :

Le site national de référencement des structures sportives accueillant ou souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap.

 **MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**
Ministère
des Sports

 **CENTRE NATIONAL
SPORT
HANDICAPS**

POURQUOI S'INSCRIRE SUR LE HANDIGUIDE DES SPORTS ?

La référence nationale des structures
para-accueillantes.

-  Participer au développement
de la pratique sportive pour
les personnes en
situation de handicap.
-  Faciliter l'accès et
orienter de manière
efficace grâce à une
offre géolocalisée.
-  Accroître la visibilité de
l'offre de votre collectivité.





 **CONTACT :**
HANDIGUIDE@SPORTS.GOUV.FR

 **HandiGuide**
des sports

RÈGLEMENTATION DE L'ENCADREMENT

POUR L'ÉDUCATEUR SPORTIF BÉNÉVOLE :

- Pas de qualification requise sauf cas particuliers :
 - Disciplines à environnement spécifique (*art R 212-7 du code du sport*)
 - Règlement spécifique de la fédération sportive qui prévoit une obligation de qualification pour l'encadrement bénévole

POUR L'ÉDUCATEUR SPORTIF PROFESSIONNEL :

- L'éducateur sportif professionnel doit être titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif à jour et d'une qualification ouvrant droit à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération.

LA CARTE PRO

Les prérogatives d'encadrement de la personne sont inscrites sur la carte professionnelle. Pour connaître les prérogatives d'un éducateur, aller sur le site internet de l'EAPS : [Cliquez ici pour y accéder](#)

POUR LES BÉNÉVOLES ET PROFESSIONNELS :

Bien qu'aucune restriction de prérogatives ne soit mentionnée pour ces qualifications non spécifiques, il est recommandé de suivre des formations complémentaires pour renforcer ses compétences sur l'accueil et la prise en charge d'un public en situation de handicap.

CLAUSE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ :

Vous devez mettre en œuvre l'ensemble des moyens afin d'assurer la sécurité des pratiquants y compris dans la vérification des compétences de votre éducateur à encadrer un public particulier.

LES FORMATIONS

JOURNÉES DE SENSIBILISATION :

Formation départementale organisée par le SDJES une fois par an :

- Durée : 4 jours (2 jours handicap mental, 2 jours handicap physique)
- Public visé : éducateurs sportifs professionnels ou bénévoles
- Contenus : rencontres avec le public en situation de handicap, mise en situation, informations concernant les pathologies et les adaptations pédagogiques, connaissance du réseau départemental
- Contact : karine.arsicault@ac-nantes.fr Tél : 06.73.33.76.42

CLUB INCLUSIF :

Programme créé par le Comité Paralympique et Sportif Français

À destination des clubs qui souhaitent ouvrir leurs portes aux personnes en situation de handicap et qui veulent être accompagnés dans cette démarche.

Pour plus d'informations : club-inclusif.fr

FORMATION DES FÉDÉRATIONS SPÉCIFIQUES :

Handicap physique et sensoriel

Certification de Qualification
Handisport (CQH) :

[plus d'infos : cliquez ici](#)

Abécédaire généraliste
2 jours
gratuit si licence handisport

CQH B spécifique
à une discipline

Handicap psychique et mental

Attestation de Qualification
Sport Adapté (AQSA) :

[plus d'infos : cliquez ici](#)

AQSA 1 généraliste
3 jours
environ 500 €

AQSA 2 spécifique
à une discipline

FÉDÉRATIONS VALIDES :

- Les fédérations valides organisent également des formations spécifiques pour l'accueil de personnes en situation de handicap : renseignez-vous auprès de votre comité départemental ou votre ligue.

.....

- ⚠ Attention, certaines formations n'ouvrent pas de prérogatives à l'encadrement contre rémunération mais elles permettent de développer les compétences des éducateurs professionnels ou bénévoles. Renseignez-vous auprès de l'organisme de formation pour avoir les informations complémentaires.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Concernant les diplômes professionnels spécifiques pour encadrer des personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à appeler le SDJES :

Contact : karine.arsicault@ac-nantes.fr – Tél : 06.73.33.76.42

L'AFFILIATION DU CLUB

Si votre club accueille une ou plusieurs personnes en situation de handicap, vous pouvez vous affilier à la fédération handisport ou sport adapté si vous souhaitez que la ou les personnes participent aux activités des fédérations (compétitions par exemple).

Il n'y a **aucune obligation** mais il y a **des avantages**.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'AFFILIATION ?

- Être identifié auprès du réseau handisport, sport adapté et médico-social
- Bénéficier d'un soutien du comité départemental et régional handisport ou sport adapté
- Pouvoir participer aux compétitions et aux rencontres des Fédérations Handisport ou Sport Adapté
- Bénéficier des aides financières de la FF Handisport ou Sport Adapté
- Bénéficier d'un réseau d'expert sur le handicap

COMMENT S'AFFILIER ?

Un dossier administratif est à constituer : se rapprocher du Comité Départemental.

📍 Handisport :

- 📍 Maison des Sports 202 Boulevard Aristide Briand BP 167 85004 LA Roche sur Yon
- 🌐 www.cdhvendee.fr

📍 Sport Adapté :

- 📍 202 Boulevard Aristide Briand BP 167 - 85000 La Roche Sur Yon
- 🌐 www.sportadaptevendee.com

LA LICENCE



LA LICENCE EN FÉDÉRATION HANDISPORT OU SPORT ADAPTÉ PERMET :

- de participer à des rencontres sportives et/ou à des compétitions sport adapté ou handisport.
- d'accéder à des événements/actions sportifs organisés spécifiquement par les comités handisport et sport adapté (journées activités motrices, séjours sport adapté, école de sport).

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez vous sur les sites des CD handisport : www.cdhvendee.fr
et CD sport adapté : www.sportadaptevendee.com

LA LICENCE EN FÉDÉRATION VALIDE PERMET :

- de participer à des événements sportifs en mixité si la fédération valide en prévoit.
- d'accéder à des rencontres sportives et/ou à des compétitions si la fédération propose des compétitions pour les personnes en situation de handicap.

LA DOUBLE LICENCE :

- une personne en situation de handicap peut avoir deux licences : une dans une fédération valide et une dans une fédération spécifique.

LES AIDES FINANCIÈRES

L'accompagnement à la pratique des élèves en situation de handicap répond à une priorité des politiques publiques et, de ce fait, peut faire l'objet de financements.

Ceux-ci proviennent d'acteurs divers et ne visent pas les mêmes porteurs.

En conséquence, il est important d'identifier ces principales sources de financement afin que les municipalités puissent les solliciter, ou bien s'en faire le relai d'information auprès des acteurs locaux.

LES AIDES LOCALES :

Dispositifs	Descriptif	Site internet
Aide à la double licence	Le Conseil Régional des Pays de la Loire rembourse la deuxième affiliation et la deuxième licence.	www.paysdelaloire.fr
Le coupon découverte	Le SDJES de Vendée propose ce dispositif destiné à toute personne en situation de handicap qui souhaite découvrir et pratiquer tout au long de l'année. Il apporte une aide au financement de la première licence.	
Pass sport	Il s'agit d'une aide de 50€ pour les personnes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.	www.pass.sports.gouv.fr
Soutien à l'achat de matériel	Plan sport handicap du conseil régional	www.paysdelaloire.fr

DISPOSITIF ESMS & CLUBS :



LE COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF) A INITIÉ EN 2020 LE PROGRAMME INTITULÉ ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX : ESMS & CLUBS.

L'objet de cette action est simple : mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux qui n'ont pas de contacts réguliers afin d'impulser des actions de découverte des pratiques et d'accompagner leur pérennisation.

Le référent régional Paralympique et Sportif Français des Pays de la Loire peut vous aider dans ce projet. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Aide à l'identification des établissements cibles via la mobilisation de ses réseaux
- Conseil & suivi à l'opérationnalisation du projet
- Accompagnement financier.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Consultez le site internet de France Paralympique :

<https://france-paralympique.fr/actualite/loperation-esms-x-clubs/>

DÉCOUVREZ SPORT-HANDICAP-VENDEE.FR

Un site internet qui permet aux personnes en situation de handicap d'avoir toutes les informations pour pouvoir pratiquer une activité sportive et d'informer les clubs souhaitant développer un projet d'accueil.

www.sport-handicap-vendee.fr



D'AUTRES GUIDES EXISTENT ET PEUVENT COMPLÉTER CELUI-CI :

- Associations sportives, établissements médico-sociaux :
"Quels projets communs autour des personnes en situation de handicap"
[sur le site de la MDPH 37](#)
- "Sport et handicaps pour des pratiques multisports et partagées" :
[sur le site de l'Ufolep](#)
- "Le guide des parasports pour les élus aux sports" :
[sur le site du comité paralympique et sportif français](#)
- "Préconisations pour l'accompagnement des personnes TSA en milieu sportif" :
[sur le site du sport adapté](#)

AVEC QUELS CONTACTS ?

SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS - SDJES 85 -



karine.arsicault@ac-nantes.fr

www.ac-nantes.fr

02 53 88 25 37

.....

COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT - CDH85 -



contact@cdh85.com

www.cdh85.com

02 51 44 27 21

.....

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTÉ - CDSA85 -



sportadaptevendee@gmail.com

www.sportadaptevendee.com

02 51 44 27 55 - 06 85 88 63 85

.....

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES



olivier.chateigner@vendee.fr

0 800 85 85 01

185 Boulevard Maréchal Leclerc

85000 LA ROCHE-SUR-YON

.....

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF - CDOS 85 -



vendee@franceolympique.com

www.cdos85.fr

02 51 44 27 27

.....

COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS -



a.guidoux@france-paralympique.fr

www.france-paralympique.fr

02 40 92 34 75